

## Relais Petite Enfance du SEEB

✉ 3 Rue Vallières Sud,  
25220 CHAEZEULE

☎ 03 81 57 81 44

✉ relais.seeb@famillesrurales.org

### Les horaires du Relais

**Le Mardi**  
16h - 19h, uniquement sur rendez-vous

**Le Mercredi**  
9h - 12h, rendez-vous, et par téléphone

**Le Jeudi**  
14h - 17h, uniquement par téléphone

**Le Vendredi**  
13h - 16h, uniquement par téléphone

## Le journal du Relais Petite Enfance du SEEB



## Zoom sur la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant

**La Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant est désormais inscrite dans la loi. Cette charte s'adresse à tous les professionnels de l'accueil du jeune enfant, qu'ils soient en modes d'accueil individuels ou collectifs. Elle pose les conditions d'une identité professionnelle partagée en faveur d'un accueil bienveillant, respectant la diversité des jeunes enfants et de leur famille.**

**La charte nationale est disponible sur le site [solidarites-sante.gouv.fr](https://solidarites-sante.gouv.fr) : <https://bit.ly/30WVEHh>**



## NUMÉROS UTILES

Pajemploi : 0 806 807 253

CAF : 32 30

CPAM : 36 46

MSA : 03 84 35 25 25

IRCEM : 0980 980 990

DREETS : 0 806 000 126 (Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi, du travail et  
des solidarités)

Service des impôts : 03 81 65 40 42

Service Public : 39 39

Particulier employeur : 09 72 72 72 76

Pôle Emploi :

39 95 (ligne employeur)

39 49 (ligne candidat)



# Les animations du relais

Les animations sont des temps collectifs gratuits qui s'adressent à tous les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte (assistants maternels, parents et gardes à domicile).

Ces rencontres sont conviviales, bienveillantes et permettent à tous les enfants de jouer, de créer des liens et de découvrir de nouvelles activités.

Ces temps collectifs se déroulent les jeudis et vendredis matins, hors périodes de vacances scolaires, entre 9h30 et 11h.

## Déroulement :

9h30 – 10h : Accueil et jeux libres

10h – 11h : Atelier proposé (merci d'arriver avant 10h lors de la présence d'un intervenant)

11h – 11h30 : Rangement des jeux

## Septembre 2022

**Vendredi 9 Septembre 2022, NOVILLARS**, Animation Langue des Signes (avec Bénédicte Mourot) - Thématique : Les Animaux.

**Jedi 15 Septembre 2022, VAIRE**, Deux séances de Psychomotricité (avec Élise Bénazet, psychomotricienne)

**Vendredi 16 Septembre 2022, CHALEZEULE**, Circomotricité avec Nils

**Vendredi 23 Septembre 2022, ROCHE-LEZ-BEAUPRÉ**, Jeux Libre

**Vendredi 30 Septembre 2022, MARCHAUX-CHAUFONTAINE**, Éveil Musical avec Tralalère.

## Octobre 2022

**Vendredi 7 Octobre 2022, THISE**, Animation Langue des Signes (avec Bénédicte Mourot) - Thématique : L'alimentation

**Jedi 13 Octobre 2022, DELUZ**, Jeux Libre

**Vendredi 14 Octobre 2022, NOVILLARS**, Jeux Libre

**Vendredi 21 Octobre 2022, CHALEZEULE**, Psychomotricité avec Hélène (slackpassion)

Le planning peut être amené à évoluer. Certaines animations peuvent faire l'objet d'une inscription préalable. Vous serez prévenu(e)s chaque semaine par email des animations du jeudi et du vendredi avec les mises à jour.

Pour les parents curieux découvrir ces actions, n'hésitez pas à contacter directement le Relais Petite Enfance !

## Réunion de rentrée du second semestre

Pour les assistantes maternelles

Pour le second semestre, le Relais Petite Enfance vous propose une réunion de rentrée. Nous parlerons de la programmation de décembre à janvier 2022 ainsi que des futurs projets et orientations du RPE (mais aussi d'autres sujets).



La date, le lieu et les horaires sont les suivants :

**Le Mercredi 7 Septembre 2022**

**A 19h45.**

**A la Salle associative de Roche-lez-Beaupré  
(au dessus de la bibliothèque)**

*Nous terminerons la réunion par un petit apéro*

## Psychomotricité avec l'association les Petits Princes

Deux séances avec une Psychomotricienne sont prévues à cette date. L'occasion d'observer et d'échanger sur le développement moteur de l'enfant avec une intervenante qualifiée sur le sujet.

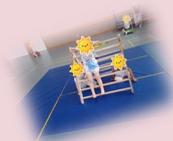
La date, le lieu et les horaires sont les suivants :

**Le Jeudi 15 Septembre 2022**

**1ère séance : de 9h30 à 10h15**

**2ème séance : de 10h15 à 11h**

**A VAIRE (dans l'école primaire du village)**



**Inscription obligatoire auprès du Relais Petite Enfance (Places limitées)**  
**Un adulte (ASSMAT, parent ou professionnel) pour un enfant maximum**  
**Enfant de 18 mois à 6 ans maximum**

Pour aller plus loin, une soirée est également organisée pour comprendre les éléments psychomoteurs du jeune enfant. Cet événement vous permettra de poser des questions sur la motricité, mais également d'échanger sur les expériences que vous pouvez vivre au quotidien avec le jeune enfant que ce soit dans le milieu professionnel ou en famille.

La date, le lieu et les horaires sont les suivants :

**Le Jeudi 13 Octobre 2022**

**19h**

**À AMAQNEY (Mairie)**

**Inscription obligatoire auprès du Relais Petite Enfance (Places limitées)**



## Agenda des Nounous

Le Relais propose d'offrir aux assistantes maternelles du SEEB un exemplaire au choix de l'Agenda des Nounous, édition 2023 :

- soit un format A4, 6 places
- soit un format A5, 4 places

**Il sera disponible uniquement sur commande par mail ou par téléphone !** N'oubliez pas de me préciser votre nom, votre commune ainsi que le format choisi.

**Les commandes sont à passer auprès du RPE au plus tard :**

**Avant le 30 Septembre 2022 !**

# Les missions des Relais Petite Enfance

En 2021, dans le cadre de la réforme des modes d'accueil, l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles renforce le rôle des Ram qui deviennent les « Relais petite enfance (Rpe), services de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels ». Leurs missions, en particulier en direction des professionnels, sont enrichies et précisées par le décret n°2021-1115 du 25 août 2021.

**Décret n° 2021-1115 du 25 août 2021 relatif aux relais petite enfance et à l'information des familles sur les disponibilités d'accueil en établissements d'accueil du jeune enfant.**

« Art. D. 214-9. du CASF -Les missions des relais petite enfance prévus à l'article L. 214-2-1 sont les suivantes :

**1° Participer à l'information des candidats potentiels au métier d'assistant maternel** selon les orientations définies par le comité départemental des services aux familles dans les conditions prévues à l'article L. 214-6 ;

**2° Offrir aux assistants maternels** et, le cas échéant, aux professionnels de la garde d'enfants à domicile, **un cadre pour échanger sur leurs pratiques professionnelles** ainsi que les conseiller pour mettre en œuvre les principes applicables à l'accueil du jeune enfant prévus par la charte nationale mentionnée à l'article L. 214-1-1, notamment en organisant des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants qu'ils accueillent ;

**3° Faciliter l'accès à la formation continue des assistants maternels** et, le cas échéant, aux professionnels de la garde d'enfants à domicile, et les informer sur leurs possibilités d'évolution professionnelle, sans préjudice des missions spécifiques confiées au service départemental de protection maternelle et infantile prévues au chapitre II du titre Ier du livre Ier de la deuxième partie du code de la santé publique ;

**4° Assister les assistants maternels dans les démarches** à accomplir en application des articles L. 421-3 et L. 421-4 ;

**5° Informer les parents, ou les représentants légaux, sur les modes d'accueil du jeune enfant** définis à l'article L. 214-1, individuels et collectifs, présents sur leur territoire et les accompagner dans le choix de l'accueil le mieux adapté à leurs besoins en tenant compte des orientations définies, le cas échéant, par le comité départemental des services aux familles visé à l'article L. 214-5.



« Le présent référentiel national décrit les exigences de la branche Famille pour le versement de la prestation de service et encadre les missions des Rpe autour de leurs deux principaux publics :

- accompagner les familles dans la recherche d'un mode d'accueil et l'emploi d'un professionnel de l'accueil individuel ;
- accompagner les professionnels de l'accueil individuel dans leurs pratiques professionnelles et pour leur employabilité.

Comme prévu à l'article L. 214-2-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), les Rpe peuvent étendre leurs activités aux professionnels de la garde d'enfants à domicile. » Ce référentiel impose au RPE des missions supplémentaires à celles définies par le décret ci-dessus, comme par exemple : « accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur ».

## Zoom sur une la mission « Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur »

Il accompagne notamment les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur en tenant compte d'un strict principe de neutralité entre les parties au contrat de travail\*.

Le rôle de particulier employeur impose de disposer d'un grand nombre d'informations qui peut constituer un frein à l'embauche d'une assistante maternelle. Dans ce cadre, le relais petite enfance accompagne les parents-employeurs et futurs parents employeurs à l'appropriation de ce rôle.

Le **premier niveau** d'information juridique doit se limiter à ce que l'animateur du relais a la capacité de transmettre sans se mettre en difficulté. Pour toute information ou réponse demandant une expertise supplémentaire, notamment sur des questions liées au droit au travail ou au droit conventionnel, pour lesquelles l'animateur n'est pas qualifié, il convient d'orienter les familles vers des instances ou organismes spécialisés (exemples : Dreets, Pajemploi, fepem...)\*\*



## La chasse à l'Ours !

On va à la chasse à l'ours !  
On va à la chasse à l'ours !

On arrive devant un graaaaaaaaaand arbre.  
On peut pas passer de ce côté,  
On peut pas passer de l'autre côté  
Alors il faut.....grimper !  
OUH AH OUH AH OUH AH OUH AH

On va à la chasse à l'ours !  
On va à la chasse à l'ours !

On arrive devant un graaaaaaaaaand lac.  
On peut pas passer de ce côté,  
On peut pas passer de l'autre côté  
Alors il faut.....nager !  
OUH AH OUH AH OUH AH OUH AH

On va à la chasse à l'ours !  
On va à la chasse à l'ours !

On arrive devant un graaaaaaaaaand mur.  
On peut pas passer de ce côté,  
On peut pas passer de l'autre côté  
Alors il faut....encore grimper !  
OUH AH OUH AH OUH AH OUH AH

On va à la chasse à l'ours !  
On va à la chasse à l'ours !

On arrive devant...une grotte.  
On peut pas passer de ce côté,  
On peut pas passer de l'autre côté  
Alors il faut....ramper !  
OUH AH OUH AH OUH AH OUH AH

On ne voit riiiiien.  
Il fait touuuu noir.  
Mais soudain, on voit deux gros yeux jaune.  
Oh c'est l'ouuuuuurs !!!  
Vite, il faut rebrousser chemin !

On sort de la grotte !!  
OUH AH OUH AH OUH AH  
Il faut regrimper au mur !!  
OUH AH OUH AH OUH AH  
Il faut nager dans le lac !!  
OUH AH OUH AH OUH AH  
Il faut regrimper dans l'arbre !!  
OUH AH OUH AH OUH AH

PFIUF on ira plus jamais à la chasse à l'ours !

## Soirée création à Roche lez Beaupré (le 16 juin 2022)



## Soirée Bols Tibétains et Gongs à Thise (le 2 mai 2022)



## Ludothèque La toupie



Une fois par mois la Ludothèque **La Toupie** vient à votre rencontre sur les communes de **Novillars, Thise, Chalezeule et Roche lez Beaupré**.  
Les enfants peuvent venir y jouer, recevoir des explications sur les règles de jeux, découvrir de nombreux jouets et même en louer pour prolonger le jeu à la maison !  
Aurélien se fera une joie de vous accueillir!

Pour connaître le calendrier des animations, les tarifs, merci de contacter la ludothèque par mail:  
[ludo.latoupie@famillesrurales.org](mailto:ludo.latoupie@famillesrurales.org)

Ou d'aller directement sur le site : [https://www.famillesrurales.org/ludotheques\\_doubs/Contenu.php?article=1&arbo=2](https://www.famillesrurales.org/ludotheques_doubs/Contenu.php?article=1&arbo=2)

## Zone de couverture du Relais

Amagney, Brailans, Chalèze, Chalezeule, Champoux, Deluz, Marchaux-Chaufontaine, Novillars, Roche-lez-Beaupré, Thise et Vaire.

Retrouvez toutes les informations des Relais Familles Rurales du Doubs sur le net :

Site web : <https://www.famillesrurales.org/relais-petite-enfance-franche-comte>

Page Facebook : « Relais Petite Enfance du SEEB »